

# RATENELLE

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 25 MAI 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-cinq du mois de mai, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de RATENELLE, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, en mairie de RATENELLE, sous la présidence de Monsieur BARBIER Claude, Maire.

Membres présents : Mme FARRIS Sandrine, Mme MOREAU Estelle, M. FRANCOIS Jean-Alain, M. BERNOUX Denis, M. CHEVRIER Gilles.

Membre(s) excusé(s) ou absent(s) : M. VIOLY Alain (Pouvoir à Mme FARRIS Sandrine), M. BOULY Laurent, M. BRAYARD Philippe, M. SICARD Eric (Pouvoir à M. FRANCOIS Jean-Alain), M. GOYARD Jérôme (Pouvoir à M. BERNOUX Denis).

Secrétaire de séance : Mme FARRIS Sandrine

-----

Approbation du Compte-rendu de la précédente réunion du 30 mars 2018.

### TRAVAUX SYDESL : ENFOUISSEMENT DES RESEAUX DE TELECOMMUNICATION

- a décidé, à l'unanimité, de valider le projet de dissimulation des réseaux de télécommunication BTS P Centre (RD 37) pour un montant estimatif s'élevant à :

- Montant global des travaux : 20 800€ TTC
- Participation SYDESL : 10 400€
- Contribution estimative de la commune : 10 400€

- autorise à l'unanimité M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

### AMENAGEMENT CHEMIN PIETONNIER

- a décidé à l'unanimité de retenir la proposition d'honoraires du Cabinet ABCD Ingénierie – Géomètres Experts – 39570 MONTMOROT d'un montant de 8944.00 € HT soit 10732.80 € TTC relative à la mission de maîtrise d'œuvre dans le cadre du projet d'aménagement du chemin piétonnier (Avant-projet, assistance au contrat de marché de travaux, direction des travaux, assistance aux opérations de réception).

- autorise à l'unanimité M. le Maire à valider le devis et passer la commande.

### RENOUVELLEMENT CDD

- a pris connaissance du courrier de Mme ROSSIGNOL Ghislaine nous faisant part de sa décision de ne pas renouveler son contrat d'ATSEM arrivant à échéance le 30 juin 2018 au sein de l'école maternelle.

- a décidé à l'unanimité de procéder au recrutement d'une nouvelle ATSEM non titulaire pour la rentrée scolaire de septembre 2018.

- autorise à l'unanimité M. le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires relatives à ce recrutement et signer le contrat à venir.

- a décidé à l'unanimité de renouveler, au 1<sup>er</sup> septembre 2018, dans les mêmes conditions, le contrat actuel de Mme COLIN Josette en qualité d'adjoint technique non titulaire à temps non complet, chargé de la garderie, de la cantine, de l'entretien des bâtiments et de la location de la salle polyvalente.

- autorise à l'unanimité M. le Maire à entreprendre les démarches relatives à ce renouvellement de contrat.

### REGLEMENT CANTINE ET GARDERIE

- a décidé, à l'unanimité, de ne pas apporter de modification au règlement intérieur de la cantine et de la garderie périscolaire (modalités d'inscription, conditions d'accueil, etc. identiques)

### RECENSEMENT DE LA POPULATION : NOMINATION D'UN COORDONNATEUR COMMUNAL

- a pris connaissance des dates du recensement de la population de Ratenelle en 2019 (du 17 janvier au 16 février 2019).

- a décidé à l'unanimité de désigner Mme Sandrine FARRIS en qualité de coordonnateur communal dans le cadre du recensement de la population.

- a décidé à l'unanimité de recruter Mme Claude SICARD en qualité d'agent recenseur afin d'effectuer la collecte des questionnaires chez les habitants.

- a décidé d'attribuer à l'agent recenseur une rémunération forfaitaire.

### CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE SAONE-ET-LOIRE : MISE EN ŒUVRE DE LA MEDIATION PREALABLE OBLIGATOIRE

- a pris connaissance de la mise en œuvre d'une expérimentation de mission de « médiation préalable obligatoire » prévue par la loi de modernisation de la justice et portée par les centres de gestion de la fonction publique territoriale pour une durée de 4 ans (dont celui de Saône-et-Loire)

- a décidé à l'unanimité de valider les modalités de mise en œuvre de la médiation préalable obligatoire (pas de surcoût pour la commune car mission incluse dans la cotisation annuelle déjà versée au centre de gestion).
- autorise à l'unanimité M. le Maire à signer avec le centre de gestion une convention relative à cette mission.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

- a pris connaissance de la copie du courrier adressé à M. le Préfet de Saône-et-Loire par M. VIOLY Alain le priant d'accepter la démission de son poste de 2<sup>nd</sup> adjoint au maire de la commune de Ratenelle (M. Alain VIOLY souhaite néanmoins rester conseiller municipal délégué aux commissions qui lui avaient été attribuées).
- a décidé à l'unanimité, dans l'attente de recevoir l'accusé réception du courrier de M. VIOLY Alain par M. le Préfet et rendant la démission effective, qu'aucun deuxième adjoint au Maire ne sera renommé par la suite.
- a pris connaissance de l'invitation de l'association Saône Seille Rugby – Saône Seille Académie au vin d'honneur organisé le samedi 9 juin 2018 à Simandre lors du Challenge Gilles GIRARD.
- a fait le point sur l'avancement des travaux au sein de la maison du CCAS et du logement situé à l'étage de la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H15.

**LE MAIRE,**  
**Claude BARBIER.**